



Contrats collectifs de Santé des Retraités

# Choisir sa Complémentaire Santé

❑ **Triste constat de cette société qui n'a jamais été aussi riche : L'accès aux soins est de plus en plus inégalitaire, et certains en sont même privés. Notre comparatif 2014 dans la jungle du « marché » de la santé.**

**D**ésengagement de la sécurité sociale organisé par les gouvernements successifs ; cadeaux à répétition faits aux patrons sur les cotisations : notre système de santé est de plus en plus précaire et inégalitaire.

La part des complémentaires est de plus en plus lourde dans les budgets des familles, au point d'écarter beaucoup de malades de l'accès à la prévention et aux soins. La faute à une répartition injuste des richesses qui, pour en enrichir toujours plus quelques uns, déshumanise notre système de santé.

L'élargissement des contrats de groupe pour les salariés dans l'entreprise aurait pu en réduire les effets les plus négatifs, mais, malheureusement, le passage à la retraite en est complètement oublié.

A la retraite, entre l'arrêt soudain de la participation financière de l'entreprise + la hausse des tarifs des complémentaires ; la note est salée, au point même qu'elle n'est plus possible à payer pour beaucoup d'entre nous. Les contrats safran santé sont de ce point de vue le -mauvais- exemple type.

Le retraité est alors lâché dans la jungle du juteux marché de la santé : à l'âge où les tarifs sont les plus élevés et les revenus de l'ex-salarié les plus bas !

Quant aux « professionnels » de la santé, ils pratiquent sans sourciller des dépassements d'honoraires parfaitement scandaleux, qui atteignent presque tous les secteurs de la santé, avec une mention spéciale aux chirurgiens et anesthésistes.



## COMPARATIF 2014

Pages suivantes vous trouverez notre comparatif 2014 entre les :

► Contrat Verspiere ; encore en vigueur pour nombre de retraités de SNPE-SME

► Contrat Safran ; pour les retraités de Herakles

ou, maintenant, ceux de SME.

► Les 2 contrats du pavillon de la Mutualité et celui de Myriade, mis en place pour les retraités et ouverts à tous les ex-salariés de SME, SNPE, Herakles et Roxel et familles.

## SAFRAN OUVERT AUX EX-SME

Seule nouveauté : les contrats Safran sont désormais ouverts aux ex-salariés de SME, même s'ils n'ont jamais été Herakles. La direction a mis deux ans pour respecter son engagement, c'est désormais possible.

Reste que ces contrats Safran, qui ont, certes, de très bons niveaux de prestations, sont très chers pour les retraités (entre 115,16 € et 145,80 € par personne). Et celui proposé à un tarif plus bas (75,97 €) n'a strictement plus rien à voir avec l'activité, et il est moins bon que les 2 contrats du Pavillon Mutualité (y compris le contrat 300 au tarif inférieur).

Personne ne peut aujourd'hui conseiller un organisme complémentaire plutôt qu'un autre. La visibilité est limitée à douze mois. Après, ce qui paraissait la meilleure proposition peut devenir la moins bonne. Si cela ne va plus, reste alors comme solution de changer d'organisme. Pas facile, mais souvent sans autre issue, et sans miracle.



# Comparatif 2014 des Complémentaires Santé

(Comparatif réalisé pour des contrats collectifs proposés aux Retraités) : 1<sup>ère</sup> partie

Tarifs 2014	VERSPIEREN 1	SAFRAN 2	MYRIADE	PAVILLON 300	PAVILLON 400
Ouvriers Employés	Seul 103,26 € Couple 178,99€	(safran santé) 115,16 € par adulte	61,37 € par adulte	65,88 € par adulte	80,13 € par adulte
AM / cadres	103,26 € Par adulte				
Enfants	Ouvrier/Employé 46,31 € AM/Cadres 48,81 €	Enfants gratuits	36,85 €/enfant (gratuit au-delà de 2) Couple & 1 enfant et + : 159,60 €)	40,79 € (gratuit au-delà de 2)	49,49 € (gratuit au-delà de 2)

Prestations	VERSPIEREN 1	SAFRAN 2	MYRIADE	PAVILLON 300	PAVILLON 400
-------------	--------------	----------	---------	--------------	--------------

## Hospitalisation

Honoraires	<i>Conventionné</i> Frais réels <i>Non</i> <i>conventionné</i> : 90% frais réels	<i>Conventionné</i> Frais réels <i>Non</i> <i>conventionné</i> : 90% frais réels limité 480% TC	C = 100% de TC	C = 100% de TC	C = 100% de TC
Honoraires dépassement K/KC			C = 140% de TC	C = 140% de TC	C = 140% de TC
Frais de séjour			C = 100 % de TC	C = 100 % de TC	C = 100 % de TC
Honoraires radiologie Z	210 % de TC	170% de TC	C = 120% de TC	C = 120% de TC	C = 120% de TC
Forfait jour hospitalier	Frais réels 18 €	Frais réels 18 €	18 €/jour	18 €/jour	18 €/jour
Chambre particulière	2% du Pmss (62,58 €)	3% pmss (93,87 €)	57 € /jour limité en durée (3)	57 € / jour limité en durée (3)	57 € / jour limité en durée (3)
Frais Accom- pagnant	1% pms/jr (31,29€) lit/acc/enfant - 12 ans	3% pms/jr (93,87€) lit/acc/enfant - 16 ans	26 € par jour (10 jours)	27,50 € (10 jours)	27,50 € (10 jours)
Télévision	----	----	3,5€/jour/10jours	----	----
Transport ambulance	195%	365 % TC	100 % de TC	100 % de TC	100 % de TC

## Soins Médicaux

Honoraires médicaux C	210 % de TC	170 % de TC Spécialiste : 220 % TC	125 % de TC	150 % de TC	200 % de TC
Honoraires médicaux NC	Généraliste : 25% de TC. 80% frais réels limité à 3% pmss spécialiste et 6% professeurs.	----	----	----	----
Soins auxiliai- res médicaux	180 % de TC	160 % de TC	100 % de TC	100 % de TC	100 % de TC
Médecines douces	5 séances x 40€/an (ostéopathie, acupunc- ture, chiropractie)	3 séances x 20€ /an (ostéopathie)	----	120 €/an (non remboursé sécu)	150 € /an (non remboursé sécu)
Analyses	180 % de TC	160 % de TC	100 % de TC	100 % de TC	100 % de TC
Radiologie	210 % de TC	170 % de TC	125 % de TC	150 % de TC	200 % de TC
Pharmacie	100% de TC	100% de TC	100% de TC	100 % de TC	100 % de TC
Orthopédie Petit appareillage	195 % de TC	565% de TC an/proth/limité pmss	250 % de TC	300 % limité à 300€/an/type prothèse	400 % limité à 300€/an/type prothèse
Appareillage acoustique	195 % de TC (389 €)	715% de TC an/proth/limité pmss	100 % de TC (199 €)	300 % limité à 300€/an/type prothèse	400 % limité à 300€/an/type prothèse



# Comparatif 2014 des Complémentaires Santé

(Comparatif réalisé pour des contrats collectifs proposés aux Retraités) : 2<sup>ème</sup> partie

Prestations	VERSPIEREN <sup>1</sup>	SAFRAN <sup>2</sup>	MYRIADE	PAVILLON 300	PAVILLON 400
-------------	-------------------------	---------------------	---------	--------------	--------------

## Cures

Honoraires cures	Complément sécu dans la limite de 1% pmSSx21 jrs (657,09 €)	65% de TC +10% pmss (312,90 €)	100 % de TC	100 % de TC	100 % de TC
Forfait cure			----	+ 110 € par an	+ 110 € par an

## Dentaire

Soins dentaires	Frais réels	170% de TC	100 % de TC	100 % de TC	100 % de TC
Prothèses C	350 % de TC max 376,25€ & 2 implants 500 €/an	0,32% pmss/spr max 575,89€ & 2 implants 600 €/an	250 % de TC	300 % de TC	400 % de TC
Prothèses NC	140 % de TC Max 150,50 €	350% de TC Max 376,25 €	250 € par an	300 € par an	400 € par an
Orthodontie C	300 % de TC	350% de TC	250 % de TC	300 % de TC	400 % de TC
Orthodontie NC	90% frs réels limite à 140% TC (150 €)	----	6 % du pmSS (187,74 € / an)	10 % du pmss (312,90€ / an)	10 % du pmss (312,90 € / an)

## Optique

Monture et/ou verres	4%/verre et monture, (total 12 % pmSS = 375,48€ mini) + selon dioptries max=585,16€	5% monture, 3,30%/verre (total 11,60% pmss 362,96€ mini) + selon dioptries max : 1367,37	8 % du pmSS (+ 100% de TC) (limité 1/an/pers) = 250,32 € (+ 100% TC)	100 % du TRSS + 320 € par an et par personne	100 % du TRSS + 400 € par an et par personne
Forfait lentilles acceptées ou refusées (ou jetables) par SS	Acpt : 4% du pmss illimité par lentille. (125,16 € x2) Refusées: 80 % frais limité à 6% du pmss par an/par paire (187,74 €)	8 % du pmss par an 250,32 € par paire	4% du pmss limité à 1 fois par an par personne : 125,16 € par paire	Acpt : 100 % du TRSS + 320 € / an par paire Refusées : 160 € / an	Acpt : 100 % du TRSS + 400 € / an par paire Refusées : 200 € / an
Chirurgie oculaire	350 € / oeil	20% pmss/oeil (625,80 €)	100 € /œil/an	370 € / oeil	370 € / oeil

## Divers

Forfait Maternité	1000/1200 pts AGIRC (435,2 € à 522,2€)	10% pmss (312,90 €)	----	230 € si adhésion enfant	230 € si adhésion enfant
Heures de Ménage	0,15 % pmss/heure	----	----	----	----

- Il s'agit des remboursements sécu + mutuelle
- PmSS: plafond mensuel sécu (3129 € au 1.01.14)
- C = Conventionné, NC = Non conventionné

(1) Contrat Verspieren aux remboursements comme lors de l'activité pour les ex salariés de SME.

(2) Safran propose aussi Safran+ aux prestations plus élevées sur certains points à 145,80 €, et un contrat aux prestations moindres à 75,97 € mais aux remboursements inférieurs aux deux contrats du pavillon mutualité (Lien Sud n° 58)

(3) Voir limitations de durée dans contrats